



La responsabilité civile au cœur des principes de la torah

La fosse, le bœuf et le feu

## Responsabilité civile dans la Torah

*Après la parasha de Yitro qui présente les Dix Paroles, la parasha Mishpatim traite de lois pratiques concernant la législation civile de la société hébraïque.*

*La particularité de ce code civil est d'être révélé par Dieu, et non pensé par les Hébreux eux-mêmes.*

*Ici le texte présente trois cas de dommages.*

### שמות פרק כא

(לג) וכי יפתח איש בור או כי יכרה איש בר ולא יכסנו ונפל שמה שור או חמור:

(לד) בעל הבור ישלם כסף ישיב לבעליו והמת יהיה לו:

(לה) וכי יגף שור איש את שור רעהו ומת ומכרו את השור החי וחצו את כספו וגם את המת יחצו:

(לו) או נודע כי שור נגח הוא מתמול שלשם ולא ישמרנו בעליו שלם שור תחת השור והמת יהיה לו:

### שמות פרק כב

כי יבער איש שדה או כרם ושלח את <בעירה> בעירו ובער בשדה אחר מיטב שדהו ומיטב כרמו ישלם:

(ה) כי תצא אש ומצאה קצים ונאכל גדיש או הקמה או השדה שלם ישלם המבער את הבערה:

### Exode chapitre 21

33- Si quelqu'un découvre une citerne, ou si, en ayant creusé une, il ne la couvre point, et qu'un bœuf ou un âne y tombe,

34- le propriétaire de la citerne doit payer : il remboursera la valeur au maître, et l'animal mort lui restera.

35- Si le bœuf appartenant à un homme blesse celui d'un autre et le fait périr, on vendra le bœuf vivant; ils s'en partageront le prix, et partageront aussi le bœuf mort.

36- Mais si, notamment, ce bœuf a déjà heurté à plusieurs reprises, et que son maître ne l'ait pas surveillé, il devra restituer bœuf pour bœuf, et le bœuf tué lui restera.

### Exode chapitre 22

4- Si un homme fourrage un champ ou un vignoble en faisant pâturer son bétail sur les terres d'autrui, il paiera le dégât du meilleur de son champ ou de sa vigne.

5- Si le feu, en s'étendant, gagne des buissons et dévore une meule de blé, ou la moisson ou le champ d'autrui, l'auteur de l'incendie sera tenu de payer.

Source : [www.sefarim.fr](http://www.sefarim.fr)